

Projet départemental 2014-2015 : axes de travail	Niveaux
<p><u>Préambule</u> : Le Projet départemental 2014-2015 se décline à partir des orientations stratégiques définies par le CHSCT du ministère et du CHSCT académique ; celles-ci s'appliquent aux écoles et aux EPLE de Vaucluse. Chaque axe a donc pour corollaire une priorité nationale.</p>	
<p><b><u>Priorité III</u></b> : Créer un véritable service de prévention des risques professionnels : a/ démarche d'évaluation des risques b/ Lettre de cadrage des assistants et des conseillers de prévention</p> <p><b>Axe n° 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le DASEN établit les lettres de mission des assistants de prévention des circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré ;</li> <li>- veiller à la transcription des fiches du registre santé sécurité au travail (RSST) dans l'application <b>GERE</b> en y incluant la prise en compte des RPS dans les écoles ;</li> <li>- transcription dans l'application <b>GERES</b> des fiches du RSST en y incluant la prise en compte des RPS dans les EPLE.</li> <li>- Suivi et amélioration des Documents Uniques d'Evaluation des Risques (<b>DUER</b>).</li> </ul>	<p>1<sup>er</sup> degré</p> <p>2<sup>nd</sup> degré</p>
<p><b><u>Priorité IV</u></b> : Prévenir les risques psychosociaux.</p> <p><b>Axe n° 2 :</b> inclure les RPS dans les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des risques dans les écoles et dans les établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré, prévention des risques psychosociaux.</li> <li>- Amélioration des conditions de travail et du climat relationnel au sein des établissements, en lien avec le CHSCT-SD.</li> </ul> <p><b><u>Priorité I</u></b> : Conforter les CHSCT dans la plénitude de leurs attributions</p> <p><b>Axe n° 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Visites d'écoles et d'établissements</b> : Dépistage d'éventuels dysfonctionnements et communication au CHSCT-SD.</li> </ul>	<p>1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré</p>
<p>Dans le cadre des priorités départementales,</p> <p><b>Axe n° 4 :</b></p> <p><b>Risques majeurs</b> : Mise en place de procédures d'information et d'alerte auprès des écoles et des établissements classés par la préfecture de Vaucluse en zone à risques (climatique, technologique, industriel). Chaque procédure devra être validée par un exercice annuel.</p>	<p>1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré</p>

